

Direction de la santé publique
et de la prévoyance sociale
du canton de Berne
Office juridique
Rathausgasse 1
3011 Berne

info.konsultationen@gef.be.ch

La Neuveville, le 10 juillet 2013

Modification de l'ordonnance sur les soins hospitaliers – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance du projet de modification cité en titre. Il fait les remarques suivantes :

1. Commissions et organe de médiation (chapitre 1)

Le CJB salue la mention dans le rapport qu'il convient de tenir compte de la représentation de la langue française au sein des commissions, tout en étant conscient de la difficulté de trouver des candidat-e-s. Dans le cadre des travaux actuels liés au statu quo+, le CJB demande à étendre son droit de désignation selon l'article 26 de la loi sur le statut particulier à l'ensemble des commissions du canton. Nous proposons à la SAP d'anticiper la mise en œuvre de cette disposition en modifiant l'article 1, alinéa 1 : « Les autres membres sont nommés par le directeur ou la directrice de la santé publique et de la prévoyance sociale, **sur proposition du Conseil du Jura bernois dans le cas des membres qui représentent le Jura bernois.** »

2. Formation et perfectionnement (chapitre 4, annexes 1-4 et modification indirecte de l'ordonnance sur l'aide sociale)

Favorable à l'obligation faite aux institutions de former la relève, le CJB prend acte des dispositions réglant cette nouveauté. Nous rappelons qu'à l'exception du projet-pilote en cours à Saint-Imier, la Suisse romande ne forme pas d'infirmiers ou infirmières ES. Il importe donc que les objectifs soient formulés de manière globale pour ce qui concerne les diplômé-e-s ES et HES, et qu'il n'y ait pas de quota propre à chacune de ces deux formations, ce qui semble être le cas à la lecture des documents.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agr er,
Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distingu es.

Conseil du Jura bernois

Le pr sident :

Le secr taire g n ral :

Christophe GAGNEBIN

Fabian GREUB